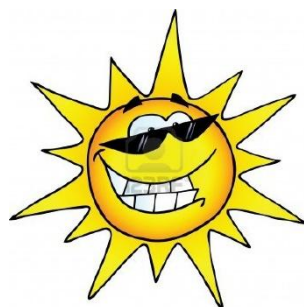


CAMP DE JOUR

ÉTÉ 2026

Sainte-Clotilde-de-Beauce

Au chalet des loisirs



Directives été 2026

À lire attentivement

Rejoignez le groupe Facebook pour obtenir les
rappels d'activités, et plus :
[Camp de jour O.T.J. Ste-Clotilde-de-Beauce](#)

1. Les allergies

Veuillez prendre note que certains enfants fréquentant le camp de jour sont sévèrement allergiques aux noix et arachides. Il est donc très important de n'apporter **aucune collation** en contenant lors du camp de jour. Malheureusement, nous devons jeter la collation si les enfants en apportent. De plus, le partage des collations est interdit pour des questions de sécurité alimentaire.

2. La politique d'avertissements et d'expulsion

Selon la politique d'avertissement et d'expulsion, présentée ci-dessous, l'enfant pourrait être expulsé définitivement du camp de jour après quatre avertissements.

Pour assurer la sécurité et le bien-être des enfants au camp de jour, des règles ont été établies. Ainsi, les comportements suivants sont strictement interdits :

1. Frapper ou lancer un objet volontairement sur un ami (violence physique) ;
2. Avoir un langage vulgaire ou blessant envers un ami (violence verbale) ;
3. Faire de l'intimidation auprès des autres (violence psychologique) ;
4. Voler du matériel, un lunch ou autre ;
5. Manquer de respect envers le personnel, les amis ou toutes autres personnes.

Si l'une des règles mentionnées précédemment est non respectée, voici les conséquences :

- 1er avertissement : avertissement verbal et écrit de la monitrice coordonnatrice.
- 2e avertissement : avertissement verbal et écrit suivi d'une rencontre avec le parent et la monitrice coordonnatrice.
- 3e avertissement : avertissement verbal et écrit. Le parent sera rencontré une deuxième fois par la monitrice coordonnatrice et l'enfant devra quitter pour le reste de la journée ou de la semaine selon la gravité. La monitrice coordonnatrice jugera de la gravité du geste.
- 4e avertissement : avertissement verbal et écrit. Troisième rencontre avec le parent en présence de la monitrice coordonnatrice et de la directrice générale. L'enfant pourrait être expulsé pour le reste de l'été sans remboursement.

N.B. La monitrice coordonnatrice, en collaboration avec la directrice générale, a le droit d'imposer des sanctions selon la gravité du ou des comportements de l'enfant.

De plus, un enfant pourrait être retiré du camp de jour s'il y a un manque de respect par les parents envers les moniteurs (trices) du camp de jour. En cas de divergence d'opinion avec les moniteurs (trices), vous devez communiquer immédiatement avec la directrice générale de la municipalité.

3. La politique d'absence

Les présences seront prises le matin. Si votre enfant quitte le camp de jour au cours de la journée, il sera très important d'avertir le ou les moniteurs concernés.

4. Le chandail officiel du camp de jour

Le port du chandail aux couleurs du camp de jour **est obligatoire pour toutes les sorties**. Cela nous permet de repérer plus facilement tous les enfants.

5. L'habillement approprié

Il est fortement conseillé d'habiller vos enfants avec du linge pouvant être sali. Aussi, pour éviter le risque de blessure, nous interdisons le port de «gougounes» et de «crocs». Nous désirons que les jeunes portent des espadrilles afin d'être confortables pour courir.

6. Les congés

Le camp de jour sera fermé :

- Les 24 juin (fête du Québec) et 1^{er} juillet (fête du Canada)
- Les jeudis et vendredis des vacances de la construction, soit les 23, 24 juillet et les 30 et 31 juillet.
- Le 14 août (le 13 août est la dernière journée)

7. Comment rejoindre les moniteurs

Si nécessaire, veuillez communiquer avec les moniteurs responsables:

Dylan Filteau: (cellulaire : 418-333-9404),

Frédéric Trépanier : (cellulaire : 418-333-8399).

8. À mettre dans le sac

- Nous souhaitons que chaque enfant amène un chandail long ou un chandail qui servira lorsque nous allons faire du bricolage
- Du linge de rechange pourrait être utile pour l'enfant si un incident arrive
- De la crème solaire
- Un maillot de bain
- Une serviette de plage

9. Collations et dîner

- Dîner. Micro-ondes disponible.
- Ne doit pas contenir d'arachides et de noix.
- Elles doivent comprendre 1 bouteille d'eau identifiée au nom de l'enfant par jour.
- Elles doivent comprendre des aliments nutritifs pour favoriser le maintien de l'énergie de votre enfant.
- IMPORTANT : il y a deux collations par jour (une en avant-midi et une en après-midi).

10. Règle concernant les sorties et activités spéciales

- Les sorties et activités spéciales sont des PRIVILÈGES pour votre / vos enfants. De ce fait, ces derniers doivent respecter les règles du camp de jour, sans quoi, ils pourraient être retirés de l'activité. Il est évident que d'autres démarches auront été prises avant d'en arriver à cette mesure.
- Veuillez noter qu'un enfant ne pouvant pas participer à la sortie, ne sera pas pris en charge par les moniteurs / le transport durant cette journée. Il devra donc rester à la maison.
- Il est important d'envoyer tout le matériel demandé pour chaque sortie ou activité à votre enfant.
- L'argent ne peut pas être remis aux enfants lors des sorties.

Merci et bon été 2026 au camp de jour!